

faites aux journaux. Mais c'est à peine si j'ai entendu le député de Leeds prononcer un mot à sa décharge. A mon sens, je tiens à le dire, une réunion de comité à huis clos impose à chaque membre présent un devoir—celui de se taire—beaucoup plus important que le député ne semble l'imaginer.

Je ne serai pas plus charitable à l'égard de l'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman). Je sais que les députés des deux côtés de la Chambre—bien que ceux du parti libéral qui ne le prisaient guère resteront probablement cois et ne diront rien en cette enceinte—étaient dégoûtés, scandalisés plutôt, par la manière dont manœuvrait l'honorable député de Vancouver-Quadra pour essayer de s'attirer toute la publicité et toute la gloire qu'il pouvait de tout ce qui émanait de cette séance de comité. L'honorable député de Vancouver-Quadra (M. Deachman), que l'on appelle maintenant «M. Leakman», a certainement reçu sa part de réclame, mais à mon avis il aurait dû, en sa qualité de membre de cette Chambre, songer quelque peu à ce qu'il doit au comité, à l'égalité qui est censée exister entre les divers membres, et avoir au moins la décence d'attendre que le rapport soit rendu public à la Chambre avant de faire des déclarations aux journaux.

Il m'importe peu de révéler, monsieur l'Orateur, que quelque temps après que cela fut arrivé j'ai eu une conversation avec un des membres du comité qui fut fort irrité, non seulement parce que cela se produisit, mais parce que d'après lui ce qui avait été dit était si loin de la vérité sous un grand nombre de rapports qu'il se demandait si nous n'étions pas libérés de notre obligation de demeurer silencieux et si nous ne devions pas maintenant remettre publiquement les choses au point. Je l'ai informé que, croyais-je, simplement parce qu'il pourrait y avoir des pécheurs de l'autre côté de la Chambre, ce n'était pas une raison pour les émuler. Cette attitude-ci est quelque peu différente de celle des libéraux, qui, chaque fois qu'ils sont pris en défaut, demandent: «Et vous, qu'avez-vous fait?» Ce pourrait être le bon moment de rappeler aux partisans du gouvernement que si certains de leurs péchés ressemblent quelque peu à ceux de leur gouvernement précédent, les Canadiens les puniront, comme ils ont puni le gouvernement précédent à l'occasion des deux dernières campagnes électorales; et j'espère que les honorables députés de l'autre côté seront disposés à payer le prix de leur

faute, au lieu d'être là à nous parler comme si cela suffisait à les absoudre de leur culpabilité.

Jusqu'ici, je n'ai pu comprendre pourquoi une limite de temps a été fixée aux délibérations du comité. Je puis simplement en déduire—et j'y ai consacré beaucoup de réflexion—que le gain politique que le premier ministre (M. Pearson) espère retirer en présentant un drapeau au pays dans le délai qu'il a édicté, est, pour lui la considération primordiale. Les honorables députés ont peut-être vu luire un rayon d'espoir au début, lorsque le premier ministre, qui avait présenté le drapeau sous un angle éminemment politique, a annoncé qu'il y aurait un vote libre. Nous avons pensé pendant un certain temps qu'il allait peut-être nous renseigner sur l'importance d'un drapeau; que peut-être la question avait un peu plus d'importance que certaines autres de caractère politique qu'un gain politique immédiat. Il a alors expliqué ce qu'il voulait dire par un vote libre, et, en vérité, nous avons constaté qu'il était devenu un véritable propagandiste libéral.

Ensuite, lorsque le comité a été institué, nous avons cru qu'une chose l'avait peut-être impressionné: que de ce côté-ci de la Chambre, nous étions sincères dans ce débat sur le drapeau en nous demandant comment l'affaire serait menée. Nous avions cru que même si le gouvernement réussissait à imposer de force au Parlement un drapeau que la plupart d'entre nous n'aimaient pas, l'adoption d'une loi au Parlement n'est pas la même chose qu'un nouveau drapeau que les gens voudraient accueillir et accepter, et nous avions cru que, du moins, le long combat que nous avions mené pour persuader le premier ministre de déférer la question à un comité avait pu faire sur lui quelque impression. Nous espérons qu'il verrait l'utilité de saisir un comité de la question et que les Canadiens éprouveraient un sentiment de satisfaction en voyant la question du drapeau traitée de façon à satisfaire les groupes dissidents, puisqu'il y avait eu une juste audition des faits, excluant les visées politiques, et qui manifesterait le souci du Canada à l'endroit de ce problème. Je le répète, monsieur l'Orateur, l'attitude adoptée par certains membres de ce comité au sujet de leur obligation de garder le silence a certainement ébranlé la confiance de la plupart d'entre nous qui voulions sincèrement tenir compte des sentiments des divers secteurs de la population.

J'estime qu'il est impossible de trouver une preuve plus concrète de la sincérité des députés d'arrière-ban du gouvernement qui étaient membres de ce comité que celle que renferme le rapport que la Chambre a été appelée à approuver aujourd'hui. Ceux d'entre nous qui étaient à la Chambre plus tôt ont